



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 8653

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les sapeurs-pompiers volontaires et sur la juste compensation à laquelle ils devraient pouvoir prétendre en dédommagement de leurs heures passées tant en intervention qu'en permanences ou en formation. Il souhaiterait qu'il lui précise les mesures qu'il entend prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

L'arrêté du 25 juin 1971 modifié portant fixation du taux maximal des vacations horaires allouées aux sapeurs-pompiers volontaires prévoit une indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires au titre des missions de secours auxquelles ils participent. Le montant maximal de cette indemnisation est majoré pour les interventions effectuées de minuit à 7 heures et pour celles réalisées les dimanches et jours fériés. Par ailleurs, l'article 3 de l'arrêté du 25 juin 1971 précité dispose que, à l'occasion des séances d'instruction, les sapeurs-pompiers volontaires peuvent recevoir 75 p. 100 du taux maximal des vacations horaires. De même, il peut être versé aux sapeurs-pompiers volontaires 75 p. 100 du taux maximal des vacations horaires pour les permanences, les visites de prévention et de sécurité et l'assistance aux commissions effectuées en service commandé. Enfin, je vous précise que le taux maximal des vacations horaires prévues par l'article 1er de l'arrêté susvisé est revalorisé au 1er janvier 1994 par l'arrêté du 22 décembre 1993 qui sera prochainement publié au Journal officiel.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8653

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4335

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 517